

Dicastère Recherche et Innovation
Isabelle Lucas, Cheffe de projet Open science

Hes·SO

Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Fachhochschule Westschweiz

University of Applied Sciences and Arts
Western Switzerland

TAYLOR & FRANCIS CONTRAT

2021-2023

Contenu du contrat

Le contrat Read&Publish a été signé en novembre 2020 entre le Consortium des bibliothèques universitaires suisses (CSAL) et Taylor & Francis. Il comprend l'abonnement aux revues payantes et la publication en Open Access dans les revues de l'éditeur.

Volet « Publish »

- Les membres des HES suisses peuvent publier sous le nouveau contrat open access dans toutes les revues « hybrid » (et non pas seulement dans les revues des collections abonnées), « full gold » et « Premium Tier 1 » (mais pas dans les revues « Premium Tier 2 »).
- Le nombre d'articles publiés est limité : 2021 : 255 ; 2022 : 357 ; 2023 : 449 (nombre total d'articles pour toutes les hautes écoles suisses).

Volet « Read »

- L'accès « read » est limité aux collections abonnées dans le passé (pas de changement pour la HES-SO).
- Rabais de 75% pour les abonnements imprimés des collections abonnées

DUREE DU CONTRAT

Janvier 2021 à décembre 2023 (3 ans).

Attention : c'est la **date d'acceptation** d'un article qui fait foi et non la date de publication. Un article accepté en décembre 2020 mais publié en février 2021 ne peut pas bénéficier de l'accord.

TITRES INCLUS DANS LE VOLET PUBLISH

Le lien ci-dessous, mis à jour régulièrement, permet de consulter les plus de 2'400 revues incluses dans l'accord, soit celles dans lesquelles l'auteur-e ne paiera pas les frais de publications. [Liste des revues incluses, partiellement incluses et non incluses dans l'accord.](#)

AUTEUR ELIGIBLE

Pour pouvoir bénéficier de l'accord, l'auteur-e doit être affilié-e à une haute école suisse partie prenante de l'accord. Dans le cas d'un article publié par plusieurs auteur-e-s, c'est le

« [corresponding author](#) » de l'équipe qui doit être affilié à une institution suisse partie prenante de l'accord pour pouvoir en bénéficier.

La reconnaissance de l'auteur-e correspondant-e se fait sur la base de l'affiliation signalée sur la plateforme de l'éditeur, mais aussi de l'adresse email. Il est donc très important que les auteur-e-s s'enregistrent avec le mail de leur école.

LIENS

- [Page de Taylor & Francis sur l'accord](#)